

SyRVA

Syndicat de rivière
Vienne et Affluents

SyRVA - Syndicat Rivière Vienne et
Affluents

8 rue du 8 Mai 1945
86210 Bonneuil-Matours
Tél. : 05 49 85 20 09

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Inventaire des zones humides Contrat Territorial Vienne Aval - SyRVA (*Cartographie et caractérisation*)

Date limite de réception des offres : le **vendredi 29 aout 2016 à 16 h 00**

Marché à procédure adaptée soumis aux dispositions des articles
26-II et 28 du Code des Marchés Publics

SyRVA - Syndicat Rivière Vienne et Affluent

Maître d'ouvrage et Maître d'Œuvre :

**SyRVA - Syndicat de rivière Vienne et Affluents
8 rue du 8 Mai 1945
86210 Bonneuil-Matours
Tél. : 05 49 85 20 09**

**Tél /Fax : 05 49 85 20 09
Mail : secretariat@syrva.fr**

Pouvoir adjudicateur :

Daniel AUGER, Président du SyRVA

Objet de la consultation :

**Inventaire des zones humides
Contrat Territorial Vienne Aval - SyRVA
(*Cartographie et caractérisation*)**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'**Inventaire des zones humides**
Contrat Territorial Vienne Aval - SyRVA
(Cartographie et caractérisation)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHE

- 1) Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- 2) Le marché présente une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
- 3) Chaque candidat doit présenter une proposition conforme au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et au dossier de consultation des entreprises (DCE).

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché a une durée de **12 mois**.

ARTICLE 4 : RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1) Le dossier de consultation est à retirer à :
Syndicat Rivière Vienne et Affluents – SyRVA
8 rue du 8 Mai 1945
86210 Bonneuil-Matours
tel: 05 49 85 20 09

Ou téléchargeable sur le site www.syrva.fr à la rubrique **Marchés publics**,

- 2) Le dossier de consultation est gratuit, sans caution.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES

- 1) Remise des plis

A l'appui de son offre, le candidat remettra, dans la même enveloppe, l'**Acte d'engagement et ses annexes** (proposition de prix et de calendrier du candidat) complétée, datée et signée par ses soins, ainsi qu'une **déclaration sur l'honneur attestant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales** et qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi de personnes handicapées s'il emploie au moins 20 salariés conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le candidat remettra également :

- **son offre explicitant de manière précise la méthodologie de travail et la restitution envisagée.** Le calendrier prévisionnel de la prestation faisant apparaître les différentes phases explicitées dans le cahier des charges sera en outre précisé ;
- la **liste des références et des réalisations de moins de 5 ans** que le prestataire a mené dans le domaine concerné, et le cas échéant, un exemple d'analyse similaire réalisé ;
- la **composition de l'équipe chargée de l'étude** : qualification, expérience et compétences des personnes et organisation de l'équipe ;
- les **moyens techniques** dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel informatique, logiciels, ...

Le candidat, dont l'offre sera retenue, remettra les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait aux dites obligations ainsi qu'un relevé d'identité bancaire et un extrait Kbis le cas échéant.

La transmission des plis par voie électronique, par télex, télécopie ou courriel n'est pas autorisée.

2) Critères de sélection des offres

Les offres des candidats seront analysées en fonction des critères de sélection des offres énumérés comme suit :

- 1 - la méthodologie et la valeur technique – coefficient 40%**
- 2 - le coût de la prestation – coefficient 30%**
- 3 - les moyens mis en œuvre et les compétences – coefficient 20%**
- 4 - les délais d'exécution de la prestation – coefficient 10%**

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre. Une négociation pourra éventuellement avoir lieu à l'issue de l'analyse des offres avec les **3 premiers candidats**.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**Syndicat Rivière Vienne et Affluents – SyRVA
8 rue du 8 Mai 1945
86210 Bonneuil-Matours**

Ce pli cacheté portera l'indication du marché auquel il se rapporte comme indiqué ci-dessous : l'«**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AVAL - SYRVA
– NE PAS OUVRIR**».

Les offres seront remises au SyRVA contre récépissé jusqu'au : **vendredi 29 août 2016 à 16 h 00** terme de rigueur, ou envoyées par la poste par plis recommandé avec accusé de réception.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées ou non conformes aux prescriptions énoncées, ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 : MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement retenu par l'Administration est le virement par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire, est à demander auprès de :

- **SyRVA** : Mlle. Coralie BONNARD ou M. Loïc IOTTI- 05 49 85 20 09